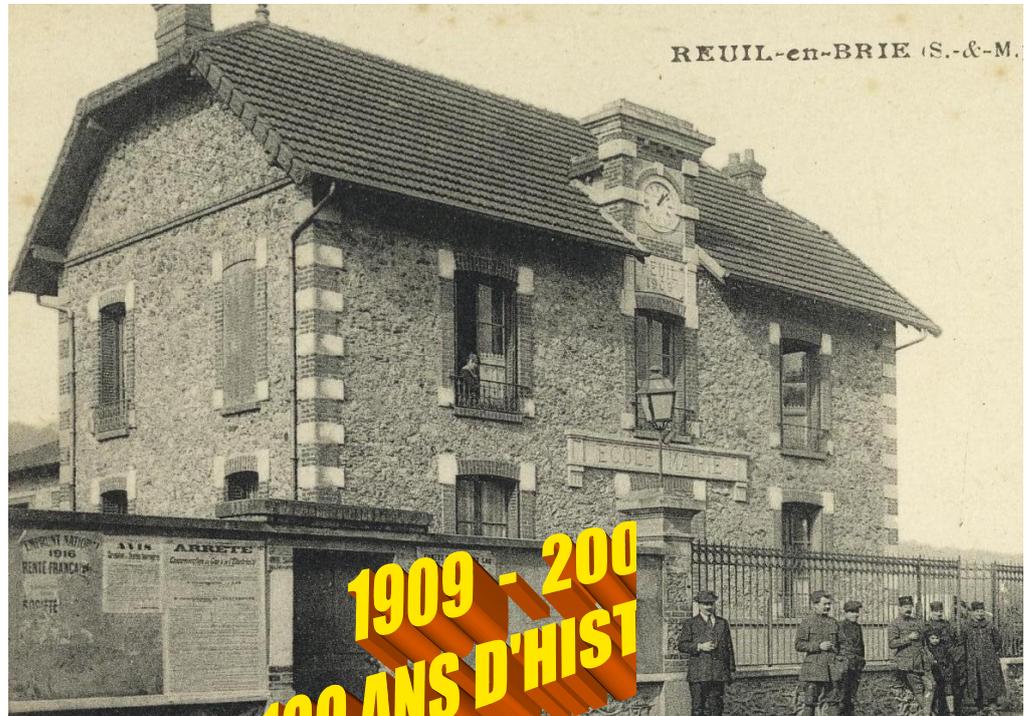


Bien Vivre à Reuil en Brie

JUIN 2009

N°24

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Reuil en Brie



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL

Cela a commencé par une bannière tendue en travers de la route, au niveau de la Mairie. Puis il y a eu des annonces placées en pignon de la Mairie et sur les panneaux d'entrée d'agglomération. Des

tentures ont été placées sur la façade de la Mairie aux couleurs du blason de la commune. Un massif fleuri aux couleurs de Reuil a été réalisé à proximité de la place de Mairie.

Mes répétitions du mot Mairie ne sont pas une maladresse d'écriture de ma part, non, elles sont là pour rendre compte d'un événement exceptionnel ; les 100 ans de la Mairie. Ce bâtiment a été inauguré en 1909. Le 13 juin 2009 à 11H, je vous donne rendez-vous pour la cérémonie commémorative.

Avant cela, la journée verte permettra un après-midi de découverte et de nettoyage des chemins communaux.

Un autre rendez-vous est donné pour la fête de Reuil, le 20 juin. Vous trouverez le détail de cette journée festive en page intérieure.

Les élèves de l'école auront bien sûr leur traditionnel goûter offert par le Comité des Fêtes.

Qui donc oserait dire qu'il ne se passe jamais rien à Reuil en Brie ?

Je vous donne rendez-vous à l'une de ces journées au moins, et j'espère sincèrement votre participation à toutes!

Le Maire,
Patrick ROMANOW

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Pour tous vos problèmes avec les administrations :

- sécurité Sociale ;
- caisse Nationale d'Assurances Vieillesse ;
- demande de relevé de carrière ;
- points d'accueil retraite ;
- dossier " Aide aux Personnes Agées " (APA).



Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous).

Naissances

*Aaron BEN SAÏD, le 13 février 2009-
Constance PHILIPPE ; le 25 mars 2009*

*Gaby LEDOYER, le 20 avril 2009
Bienvenue à nos nouveaux Reuillois
et félicitations aux heureux parents*

Mariage

*Catherine PIGASSOU et Rémy REGNIER
Le 29 mai 2009*

Félicitations et tous nos vœux de bonheur

Décès

*Jacqueline HONORES le 17 mai 2009
Le Conseil Municipal s'associe à la douleur de sa famille*

Bien vivre à Reuil en Brie
Bulletin d'informations Municipales
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS
Denis GEOFFROY
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie
E-MAIL : mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 6 Février 2009

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2008 du Percepteur

Monsieur Michel CEVAER expose les données aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du compte Administratif 2008

Monsieur Michel CEVAER expose les données aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2008

Monsieur Michel CEVAER expose les données aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité

5 Vote des 4 Taxes et du Budget unique 2009

Monsieur Michel CEVAER procède à un exposé détaillé des différentes taxes et du budget 2009 dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Les taux d'imposition de la commune demeurent inchangés.

La prochaine mise en place du contrat rural et des travaux prévus n'affecte que très peu le budget 2009.

Le budget global 2009 s'établit comme suit :

Fonctionnement : 626 674 €

Investissement : 448 574 €

Total : 1 075 248 €

Concernant les subventions accordées aux associations :

- Elles ne seront versées qu'après la production préalable du bilan financier 2008 ;

- Après débat au sein du conseil, la subvention accordée pour le wagon du souvenir qui sera basé à Sâacy sur Marne est de 900 € ;

- la subvention exceptionnelle demandée par le comité des Fêtes pour l'achat de matériel est transformée en achat de matériel par la Commune qui en fera don au Comité. La Commune pourra ainsi récupérer la TVA..

Adopté à l'unanimité.

6 .Prix du Ticket cantine

Monsieur le Maire indique que le prix moyen du ticket repas dans le canton ressort à 3,13 €.

Après concertation, il est décidé de porter le prix du ticket repas à 2,90 € pour la prochaine rentrée scolaire (saison 2009/2010).

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

7 .Points divers

Michel CEVAER précise que la population retenue pour le calcul de la DGF est de 901 habitants compte tenu de 27 résidences secondaires comptant chacune pour une personne.

Claude ROBBE indique que la chaussée se dégrade par endroit au Tillet. Monsieur le Maire indique qu'il ira sur place pour déterminer les mesures à envisager.

Denis GEOFFROY rappelle la proximité de la brocante prévue le 26 avril.

Sophie LOOT informe le Conseil que l'école de Reuil en Brie est sélectionnée pour effectuer un test supplémentaire de contrôle des connaissances des élèves de CM2 portant l'histoire, la géographie, les sciences et l'anglais. Ce contrôle n'entraînera pas de travail supplémentaire pour les élèves.

Sophie CORNILLET indique que le nettoyage des bords de route de la D70 a été effectué par la DDE.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture d'un courrier reçu concernant les perspectives de l'hôpital de Coulommiers et des possibles mesures de repositionnement de différents services. Après débat au sein du Conseil, il est décidé d'apporter soutien, avec la mesure qu'il convient, au maintien de la qualité de l'offre des soins proposés par l'hôpital de Coulommiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 03/04/2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 27 mars 2009

Le Maire,
Patrick ROMANOW

Informations pratiques

HORAIRES DE LA MAIRIE

	SEMAINES PAIRES		SEMAINES IMPAIRES	
	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur		Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 19 h 00	15 h 00 / 19 h 00	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Samedi			09 h 00 / 12 h 00	09 h 00 / 12 h 00

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage

L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

de 7h à 20 h les jours ouvrés

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30

les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h.

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Depuis le 1^{er} mars les horaires d'accès à votre déchetterie sont les suivants :

Jouarre	Sâacy sur Marne
Lundi : 10h-12h et 14h-18h	Lundi : 10h-12h et 14h-18h
Mardi : 9h-12h	Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h	Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h	Jeudi : fermé
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h	Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h	Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche 9h-12h	Dimanche 9h-12h

Prenons garde à nos haies envahissantes

Soyons vigilants en taillant régulièrement en hauteur et en largeur ce qui prolifère volontiers.

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0.50 m de la limite séparative ;

- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.

Bois privés

Suite à des dégradations, il est rappelé qu'il est interdit d'y pénétrer pour y prélever du bois.

CEREMONIE DU 08 MAI

Comme chaque année un hommage a été rendu à nos anciens combattants au jardin du souvenir.



La cérémonie s'est poursuivie par un discours en hommage aux Reuillois tombés au champ d'honneur pour la France.

BROCANTE



Cette année encore la brocante de notre petit village a remporté un grand succès. Les exposants étaient nombreux et les visiteurs au rendez-vous.



La fête du centenaire de la mairie!



En 1909 s'achevait la construction de la nouvelle mairie-école ; ainsi, en cette année 2009, il est important pour notre village de commémorer le centenaire de cet édifice municipal qui a vu passer plusieurs générations de reuilloises et reuillois.

Les principaux temps forts de ce centenaire se dérouleront courant juin.

En premier lieu, une cérémonie officielle, avec la présence de nombreuses personnalités, se tiendra le samedi 13 juin à partir de 11h30, à la mairie.

A cette occasion, vous pourrez découvrir une exposition retraçant l'histoire de la commune, sous forme de cartes postales et de documents anciens.

Celle-ci se tiendra dans la salle du conseil.

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.





FÊTE DE REUIL

SAMEDI 20 JUIN

DÈS 10H À TRÈS TARD !!!!

AU PROGRAMME :

- ☞ 10 H : Ouverture du Marché Campagnard ;
- ☞ 13H30 : Concours amical de pétanque : jet du But à 14H ;
- ☞ 18H : Décoration du Char pour le Défilé.
- ☞ 19H : Le repas : Inscription au dos ;
 - A l'apéritif : Aubade des Sonneurs
- ☞ 22H30 : Défilé aux lampions dans les rues de Reuil ;
- ☞ 23H30 : Grand feu de la Saint Jean, et...MUSIQUE !

Le Comité des Fêtes
tiendra une buvette
avec restauration
rapide à partir de 12H.

Ce que les Associations vous offrent:

Mairie: Apéritif ;

Comité des Fêtes: Lampions ; l'organisation du repas ;

D'Art-D'Art: Café ou Thé ;

L'ASCAR : le feu d'artifice

Et ne pas oublier les
bénévoles de ces
associations qui vous
offrent...

en plus :

- du temps ;
- de l'énergie ;
- ET...
- le sourire !!!

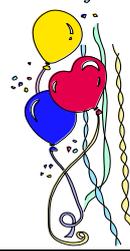
OBJECTIF: Que le plus grand nombre
de Reuilloises et de Reuillois se retrouvent
pour une fête populaire !!!



REPAS

- Apéritif ;
- Salade Piémontaise ;
- Taboulé ;
- Riz niçois ;
- Cochon de lait - Poulet à la portugaise ;
- Brie ;
- Tarte aux pommes ;
- Café ou thé.

17 € pour les adultes
 10 € pour les enfants de 5 à 11 ans
 Gratuit pour les moins de 5 ans



Vente sur place de boissons:

- Bouteille de vin : rouge : 5 € environ
- Soda ; jus de fruit ; eau minérale : de 1 à 2 €



INSCRIPTION IMPÉRATIVE

Jusqu'au **SAMEDI 13 JUIN** en Mairie
 Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Reuil en Brie



Bulletin à découper et à remettre sous enveloppe (inscription Fête de Reuil) , avec votre règlement, au secrétariat de Mairie:



Fête de Reuil en Brie 2009

NOM :

REPAS	Nombre	Total
Adultes : x 17 € €
Enfants jusqu'à 11 ans : x 10 € €
Enfants de moins de 5 ans	Nombre :	Gratuit
Total :	 €

